

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_047

Objet : Élection des représentants au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

JULIE ADJOVI - JACQUES GREMBER - SYLVIE TRACHEZ - YANNICK CORDONNIER - NANCY MILITAO - GAUTHIER VANCAYZEELE - FRÉDÉRIC VERTUN - ARMELLE FLAMENT - YANNICK DESCAMPS - AUDREY RINGOT - ARNAUD DEVILLEZ - SERGE LACONTE - RÉGIS DONDEYNE - RÉGIS DUQUENOY - LUC VAN INGHELANDT - DANIELLE MAMETZ - BERNADETTE POPELIER - ROMUALD GUILLAIN - JEAN-LUC SCHRICKE - DOMINIQUE JOLY - SANDRINE KEIGNAERT - PASCAL DEQUIDT - PHILIPPE MASQUELIER - SERGE SOODTS - CAROLINE LANDTSHEERE - VALENTIN BELLEVAL - GAËL DUHAMEL - CÉLINE SAUZEAU - PHILIPPE GRIMBER - ELISE DORMION-ROUSSEZ - BERNARD DENTENER - JACQUES WYCKAERT - BRIGITTE SCHOONHEERE - GUILLAUME GAMELIN - SOPHIE ANDRE - HAKIM CHAFCHAF - MARIE BOUQUET - VINCENT LEFEBVRE - SOPHIE CAUDRON - PIERRE-LAURENT VANDECAVEYE - SAMUEL BEVER - DOMINIQUE WALBROU - JEAN-FRANÇOIS DAUTRICOURT - PATRICK DEROUILLERS - ELIZABETH BOULET - NATHALIE DEBOUDT - SAMUEL DASSONNEVILLE - MARIE SANDRA - DELPHINE DARTHOIT - BRUNO DARRY - PAMELA VIDOCGUE - JÉRÔME RENIER - THIERRY DEHONDT-BEDAGUE - CLÉMENT VERLET (Suppléant) - JEAN-LUC DEBERT - STÉPHANE DIEUSAERT - CHRISTOPHE DEBREU - FRÉDÉRIC JUDE - LUC EVERAERE - CLAUDE BODELE - BERTRAND CREPIN - STÉPHANIE FENET - BÉRENGÈRE DELATTRE - CAROLE DELAIRE - JEAN-LUC DEHUYSSER - EDITH STAELEN - RÉGIS GODEL - VINCENT DUCOURANT - NICOLAS DECORTE (Suppléant) - JEAN-FRANÇOIS DEMON - BENOIT BART - LOUIS LEVEUGLE - DELPHINE RANCHY - ERIC SMAL - ANNE VANPEENE - CORALIE DEVROEDE - CHRISTIAN BELLYNCK

Procurations (11) :

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_047

Objet : Élection des représentants au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Rurale des Monts de Flandre, Monts de Flandre - Plaine de la Lys (sans Sailly-sur-la-Lys) et du SIVU de Bailleul, avec rattachement des communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel, à partir du 31 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Cœur de Flandre agglo ;

Considérant que par délibération en date du 11 décembre 2012, la Communauté de Communes du Pays de Cassel a adhéré au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;

Vu les statuts du syndicat mixte ;

Considérant que le syndicat mixte a pour objet :

- le pilotage et la participation à la mise en œuvre de la charte du parc,
- la participation dans l'étude et la mise en place des documents d'urbanisme et études d'impact,
- la gestion de la marque « parc naturel régional des Caps et Marais d'opale »,
- l'exercice de « maîtrise d'ouvrage » et de délégation pour l'exécution, d'études, d'animations, d'informations, de publications, de travaux d'équipements et d'entretien nécessaires à la réalisation de son objet notamment ;
- l'appui technique aux SAGE du Boulonnais et de l'Audomarois ;

Le périmètre d'intervention du syndicat mixte est limité au périmètre des communes ayant approuvé la charte du parc naturel régional et dont le territoire est classé en tout ou partie « Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ». La commune de Noordpeene est située dans ce périmètre.

Le syndicat mixte dispose d'une assemblée de territoire.

Chaque EPCI a droit à deux représentants au sein de cette assemblée.

Le Comité Syndical administre le syndicat mixte et est composé de 56 membres :

- 38 délégués issus de l'assemblée des territoires. Chaque membre dispose d'une voix.
- 1 délégué par chambre consulaire. Chaque membre dispose d'une voix.
- 7 délégués du département du Pas-de-Calais. Chaque membre dispose de 6 voix.
- 7 délégués de la Région Hauts-de-France. Chaque membre dispose de 6 voix.

Considérant la possibilité de déroger au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales à l'unanimité des membres du Conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner Monsieur Thierry DEHONDT-BEDAGUE et Madame Julie ADJOVI en qualité de membres pour représenter Cœur de Flandre agglo au sein de l'assemblée de territoires, dont un des deux siègera également au sein du Comité Syndical du Parc.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,


Romuald GUILLAIN

Le Président,


Valentin BELLEVAL

